

Le Président certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte du Syndicat le 24/02/2022 et transmis au contrôle de légalité le 24/02/2022

Nombre

de Membres en exercice : 58
de présents : 30
de votants : 30
dont pouvoirs

**SYNDICAT DES EAUX
DE LA REGION DE MANGIENNES**

**PROCÈS VERBAL
DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL**

du 24 Février 2022

Date de convocation : Le dix-sept février deux mille vingt-deux
L'an deux mille vingt-deux, Le **Vingt-quatre Février à Dix Heures**

Le Comité du Bureau Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRELLE François étant réuni avec pour ordre du jour :

- 1. Attribution des lots concernant le marché de construction d'un bâtiment d'exploitation sur la commune de Mangiennes.**
2. Construction d'un bâtiment d'exploitation sur la commune de Mangiennes – dépôt d'un dossier complémentaire DETR.
3. Acceptation du marché relatif aux travaux de maintenance a compté du 01/01/2022
4. Acceptation de la proposition d'augmentation des tarifs d'achat d'eau à la commune de Brandeville.
5. Finances Locales – Annulations Factures - Eau
6. Finances Locales – Annulations Factures - Assainissement Collectif
7. Tarifs Des Prestations Eau 2022 – Ajout De Prestations
8. Affaires diverses

Étaient présents tous les membres du Bureau Syndical, sauf

Membre(s) excusé(s) : GOBERT Dominique, TOUSSAINT Claudine, JACQUES Agnès, PIERRE Denis et THIRY Jérémy.

Membre(s) absent(s): PONCELET Mathieu, BECK Christian, LAMBERT Fannie, BERNARD Nathalie, FENOT Thomas, SAINZELLE Julien, HENRY Brigitte, FIEUW Danielle, AUBRY Régis, THOMAS Claudine, MONIOT Denis, COMMANDOUX Gilbert, HUET Hervé, PIZEL Laurent, CHARTON Ludovic, REMY Jean-Paul, SALVADOR Isabelle, FURINA Rosa, PIERRET Elodie, COMMANDINI Pascal, FRETZ Sandrine, LOSSILLION Jean-Luc, RAULLET Zoé, FURINA Ernest, DELCOURT Christel, TRINOLI Massimo.

Monsieur MAZET Thierry a été élu secrétaire de séance

**N°1 – ATTRIBUTION DES LOTS CONCERNANT LE MARCHÉ DE CONSTRUCTION
D'UN BÂTIMENT D'EXPLOITATION DUR LA COMMUNE DE MANGIENNES.**

Le Président rappelle la délibération du 24 février 2021 validant le projet de construction du bâtiment d'exploitation sur la commune de Mangiennes.

Le Président donne connaissance des résultats de l'appel d'offre du six décembre 2021 et les résultats de la négociation du 28 janvier 2022. La CAO réunie en date du dix-sept février 2022 propose à l'assemblée générale d'attribuer les lots comme suit :

Lots	Estimation € HT	Entreprise Mieux Disant	Montant des Offres € HT	Proposition de la CAO
Lot 1 : VRD – Espaces Verts	105 250,00	EUROVIA	94 987,07	A la vue des critères de l'A.O l'entreprise EUROVIA est déclarée adjudicataire
Lot 02 : Gros Œuvre	63 100,00	CHOLLET FRERES	100 661,40	A la vue des critères de l'A.O, l'entreprise CHOLLET FRERES est déclarée adjudicataire
Lot 03 : Charpente Métallique	15 900,00	CMD	36 159,00	A la vue des critères de l'A.O l'entreprise CMD est déclarée adjudicataire
Lot 04 : Couverture – Bardage	32 900,00	SARL PALAZZO	48 814,94	A la vue des critères de l'A.O l'entreprise SARL PALAZZO est déclarée adjudicataire
LOT 05 : Menuiserie PVC	10 100,00	ALBRAND	13 426,00	A la vue des critères de l'A.O l'entreprise ALBRAND est déclarée adjudicataire
LOT 06 : Serrurerie	21 500,00	SARL CASTELLANI	14 621,50	A la vue des critères de l'A.O l'entreprise SARL CASTELLANI est déclarée adjudicataire
LOT 07 : Plâtrerie / Isolation	15 800,00	ISOPLAQUISTE	14 927,07	A la vue des critères de l'A.O l'entreprise ISOPLAQUISTE est déclarée adjudicataire
LOT 08 – Menuiserie Intérieures	14 000,00	STEINER MENUISERIE	6 212,00	A la vue des critères de l'analyse d'offres, l'entreprise STEINER MEUISERIE est déclarée adjudicataire
LOT 09 – Electricité	20 100,00	EGIL	14 180,80	A la vue des critères de l'analyse d'offres, l'entreprise EGIL est déclarée adjudicataire
LOT 10 – Sanitaire – Chauffage	24 600,00	EGIL – HIRSHAUER	28 769,20	A la vue des critères de l'analyse d'offres, l'entreprise EGIL – HIRSHAUER est déclarée adjudicataire
LOT 11 – Revêtement De Sol Dur	9 000,00	GIL et ASSOCIES	9 166,67	A la vue des critères de l'analyse d'offres, l'entreprise GIL ASSOCIES est déclarée adjudicataire
LOT 12 – Peinture	5 700,00	Peinture TONNE SAS	3 966,46	A la vue des critères de l'analyse d'offres, l'entreprise Peinture TONNE SAS est déclarée adjudicataire
LOT 13 – Fermetures Industrielles	8 200,00	Fermetures FLON	14 375,00	A la vue des critères de l'analyse d'offres, l'entreprise Fermetures FLON est déclarée adjudicataire
Totaux	346 150,00		400 267,11	

Le Comité, après en avoir délibéré,

- Décide d'attribuer les lots tels le tableau ci-dessus et proposé par la commission d'appel d'offres.
- Autorise le Président à signer toutes pièces afférentes à ce marché.

Voix pour :	30	
Voix contre :	0	MM
Abstentions :	0	MM

Fait et délibéré en séance, ont signé au registre les membres présent

**Pour copie conforme,
Le Président
François BRELLÉ**